









COUT DE L'ACTE

Nature	Montant
Articles 6 & 7	27.50
Article 18	6.68
Total Hors taxes	34.18
T.V.A 19.6 %	6.70
Taxe	9.15
Total TTC en Euros	50.03
Avec Lettre	0.92
Total TTC en Euros	50.95

Acte soumis à la taxe

COMMANDEMENT DE QUITTER LES LIEUX

LE SEPT OCTOBRE à 3445 DEUX MILLE DIX

Nous, , titulaire d'un Office d'Huissier de Justice à , y demeurant , soussignées , soussignées

A

demeurant Forêt de SAOU à (26400) SAOU

Pour qui la copie du présent a été remise comme indiqué au Procès-Verbal de Signification ciaprès annexé

A LA DEMANDE DE:

LE DEPARTEMENT DE LA DROME dont le siège est situé à l'Hôtel du Département, 26 avenue du Président Edouard Herriot à VALENCE (26000) représenté par M. Didier GUILLAUME, Président du Conseil Général

Elisant domicile en mon étude

AGISSANT EN VERTU:

D'une ordonnance de reféré contradictoire et en premier ressort rendue par Monsieur le Vice-Président du Tribunal de Grande Instance de VALENCE en date du 30/07/2010

JE VOUS FAIS COMMANDEMENT de quitter et de libérer de toutes personnes et de tous biens la Forêt départementale de SAOÛ, et ce, <u>au plus tard le mardi douze octobre deux mille dix à minuit</u> (12/10/2010 à 24 h 00)

TRÈS IMPORTANT

A défaut de déférer au présent commandement, passées les date et heure imparties, je me verrai contrainte de procéder à votre expulsion, et à celle de tous occupants de votre chef, si nécessaire avec l'assistance de la Force Publique.

Si vous entendez demander des délais ou élever une contestation relative à l'exécution des opérations d'expulsion, vous devez saisir le Juge de l'Exécution du lieu de situation de l'immeuble à savoir Mme ou M. le Juge de l'exécution près le Tribunal de Grande Instance de VALENCE (Drôme), siégeant Palais de Justice, Place du Palais, 26000 VALENCE

